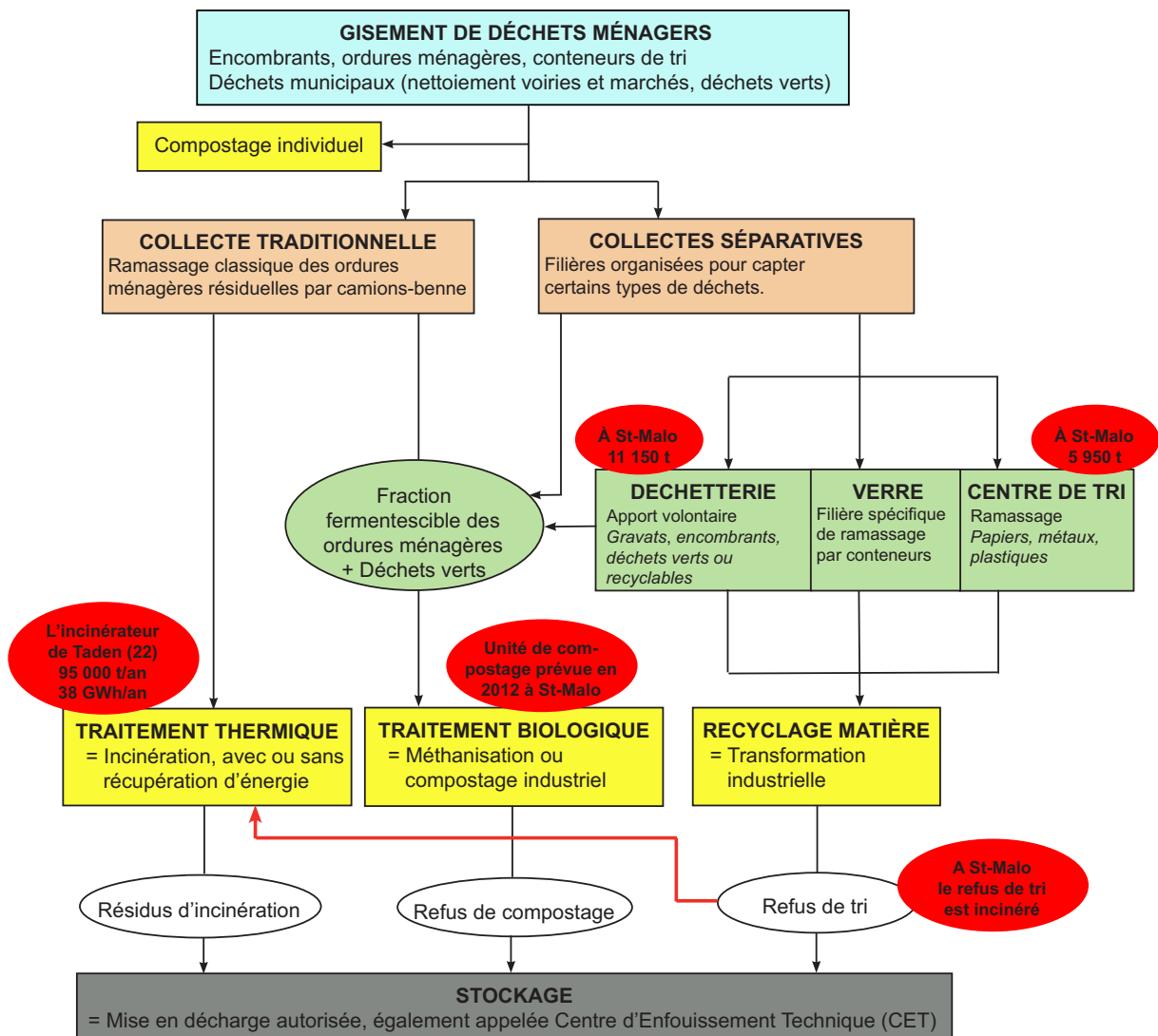


Gestion des déchets : faisons le tri

En 1884, Eugène Poubelle, préfet de Paris, signait un arrêté obligeant les propriétaires d'immeubles à fournir à leurs locataires des récipients communs permettant de collecter les déchets ménagers. Un siècle plus tard, nos fameuses « poubelles » sont si pleines que depuis 1992, la loi impose désormais des plans de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets. Quelle est la situation en 2010 ?

► LE CIRCUIT DES DÉCHETS

Pour mieux comprendre la «vie» d'un déchet, rien de mieux qu'un dessin, plutôt qu'un long discours. Ce diagramme présente les différentes destinations des déchets des ménages en fonction de leur nature :



► LE CONSTAT

Chaque Français produit aujourd'hui 590 kg de déchets par an, dont 320 kg d'ordures ménagères résiduelles (non triées). C'est 2 fois plus qu'il y a 40 ans.

Et surtout, le taux de recyclage en France est insuffisant : environ 20 % de nos déchets sont recyclés ou valorisés alors que 40 % sont enfouis et 40 % sont incinérés.

► QUE FAIRE ?

① MOINS DE DÉCHETS

Cela signifie réduire à la source la production de déchets. Oui, mais comment faire ? Quelques pistes, qui ne coûtent (presque) rien et qui peuvent même rapporter :

- consommer malin : de l'eau du robinet à la place d'eau en bouteilles, des produits en vrac plutôt que sur-emballés, des produits rechargeables plutôt qu'à usage unique, etc...
- plutôt que de les jeter, donner aux objets une seconde vie : échanger, donner, vendre. Si recycler un objet est déjà une démarche intelligente, prolonger sa durée de vie l'est encore plus !
- composter à domicile, si c'est possible
- préférer la location à l'achat, surtout pour des usages très ponctuels
- limiter la quantité souvent inutile de papier publicitaire dans votre boîte aux lettres (35kg/Français/an), en y apposant un autocollant de type « Stop Pub ».
- bannir les sacs plastiques et revenir au bon vieux cabas pour faire ses courses.

② PLUS DE TRI ET DE RECYCLAGE

Il faut améliorer la collecte et le tri pour recycler le plus possible *dans des conditions économiquement acceptables*. Du papier recyclé au prix du caviar a peu de chances de trouver preneur ! Cela passe par quelques gestes simples :

- Participer à l'effort de collecte par :
 - l'apport volontaire de vos encombrants, objets recyclables et déchets verts en déchetterie. A St Malo, les déchets verts représentent annuellement 4400 tonnes d'apport. Il ne faut surtout pas les déposer dans votre conteneur d'ordures ménagères : en bouchant les grilles de calibrage, ils peuvent gravement endommager les usines de compostage, comme celle qui sera bientôt construite à Saint-Malo.
 - le retour en magasin de vos objets électroménagers lors de l'achat d'un appareil neuf. Sachez qu'en vertu de la loi le vendeur ne peut pas s'y opposer.
- Effectuer consciencieusement le tri vos déchets :
 - le verre : n'hésitez pas à acheter des récipients en verre, ce dernier est recyclable à l'infini. Une bouteille sur deux est actuellement réalisée à partir de verre recyclé.
 - l'acier et l'aluminium : ils sont fondus et à nouveau transformés, et génère de substantielles économies de minerai et d'eau. Pour l'énergie, le gain est malheureusement minime.
 - le papier : aujourd'hui, la fibre récupérée est devenue la principale source d'approvisionnement de l'industrie papetière française (à 60%).
 - certains plastiques : transformés en paillettes ou granulés, ils serviront de matériau de base pour de nouvelles bouteilles ou des fibres textiles. C'est là qu'on trouve le plus nombre d'erreurs de tri. Il faut lire attentivement les consignes de tri affichées sur les bacs.
 - les polluants : piles, médicaments, huiles, batteries, ampoules fluo, produits toxiques. Ne mettez pas ces objets dans votre poubelle car ils partiront directement à l'incinération ou à l'enfouissement, et risquent de polluer l'air et le sol. Il faut les amener en déchetterie ou dans certains points de collecte en magasins d'où ils seront ensuite acheminés vers des centres de traitement spécifiques.

③ MOINS DE STOCKAGE ET D'INCINÉRATION

Cela revient à valoriser le plus possible les déchets non recyclables autrement que par l'incinération et le stockage, qui doivent être l'ultime recours. Sur ce point, vous ne pouvez pas grand-chose, c'est plutôt du ressort des pouvoirs publics. Quelques solutions sont actuellement testées en France, *dans des conditions écologiquement acceptables*, même si certaines techniques suscitent encore la polémique :

- utilisation des résidus d'incinération comme remblai routier
- épandage de boues d'épuration sur les surfaces agricoles
- incinération de certains déchets en cimenterie, dont les fours, beaucoup plus chauds, génèrent moins de CO₂ et de fumées polluantes
- thermisation (incinération en l'absence d'air qui produit du combustible réutilisable)
- valorisation énergétique systématique pour l'incinération (production de chaleur ou d'électricité)

Pour en savoir plus : <http://www.stmalo-agglomeration.fr/tri-infos.html>

Ont participé à ce numéro : David Poncet, Alexandre Mamdy (Ville) - Patrick Bauthamy (Saint-Malo Agglomération).

Mise en page : Evelyne Gaudin (Communication)

Suggestions, commentaires, propositions de sujet ou de collaboration : Ecrire à developpement-durable@saint-malo.fr